

# **Rapport d'activités 2022 d'AMICAP présenté lors de l'AG du 7 octobre 2023 à Aix-les-Bains par Georges Riffard Président**

Chers (es) collègues et ami (es) membres de l'Amicale des Anciens Féhapiens,

Quel plaisir de vous retrouver aujourd'hui 7 octobre 2023 pour cette Assemblée Générale annuelle de notre Amicale qui se tient à **Aix-les-Bains** en région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis 2017 nous sommes allés en Alsace, en Bourgogne-Franche Comté, en Provence- Alpes-Cotes d'Azur, en Centre Val de Loire, en Grand-Est, en Ile de France et en Pays de la Loire.

Je vais vous présenter conformément à nos statuts le rapport d'activités de l'année 2022.

## **1/ Le Conseil d'administration d'AMICAP**

La composition du CA est la suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2022:

Lors de l'AG du 18 septembre 2021 le nombre de membres élus du CA a été porté à 15 et il a été procédé en séance par vote des présents et représentés au renouvellement partiel du CA conformément aux statuts d'AMICAP.

Bureau : Georges RIFFARD Pt – Claude MARX Pt d'Honneur - Philippe REMER VPt – Jean-Claude GUILLERMET VPt – Jacques JUNG Trésorier - Pierre SERRE Trésorier-adjoint – Michel Rebillon Secrétaire – Isabelle SANTESTEBAN Secrétaire-adjointe.

Membres : Brigitte BRAME – Véronique COVIN – Jean-Claude DELALONDE – René FAURE – Patrick GAILLET – Jean-Yves MOINE – Jean-Philippe SOURIOUX - Jacques TOURNAYRE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 2022 en janvier en visioconférence, mars en visioconférence, mai à Avignon, octobre à Paris après la séance de l'AG annuelle et décembre en visioconférence. La participation des administrateurs a montré leur assiduité à ces réunions avec en moyenne 11 présents du 15 !

L'Assemblée Générale du 15 octobre 2022 s'est tenue à Paris au siège de la FEHAP grâce à l'autorisation donnée par Marie-Sophie Desaulle Présidente de la fédération.

## **2/ Les thèmes évoqués au cours de l'année 2022 et les travaux réalisés.**

### ***Appel à la création de la Réserve d'Intervention Sanitaire Sociale et Médicosociale (RISSM).***

Début janvier 2022 suite à la réunion du comité RISSM un nouveau document, reprenant le communiqué d'AMICAP 2020, a été rédigé et adressé à la commission d'enquête parlementaire du Sénat intitulée : « La situation de l'hôpital et le système de santé en France ». Cet envoi a été réalisé sous la forme d'une contribution spontanée aux travaux de la commission parlementaire avec une demande d'audition. AMICAP pas été convoquée par la commission ; compte tenu du thème très large de l'objet de la commission le nombre d'organismes acteurs du système de santé devant être auditionnés est considérable et nous n'en faisons pas partie structurellement ! Notre démarche visait à verser au dossier complexe du système de santé notre contribution pour les débats ultérieurs.

Le CA d'AMICAP considère qu'il y a lieu de persévérer dans nos démarches visant à la création de la RISSM en documentant davantage cette proposition avec un chiffrage démographique des personnes concernées, une estimation financière des coûts de fonctionnement et d'intervention ainsi que un positionnement juridique et fiscal des réservistes lors de leurs missions. C'est parce qu'il n'y a pas d'alternative à cette RISSM dans le cadre de l'accès aux soins et aux services qu'il est décidé de poursuivre les démarches auprès des pouvoirs publics,

état et collectivités territoriales, et les diverses parties prenantes du système sanitaire, social et médicosocial dans notre pays. Cette démarche pour prospérer doit se dérouler à froid, sans pression du quotidien, en prenant le temps nécessaire à la concertation pour parvenir à un dispositif partagé dans ces objectifs, son organisation et son fonctionnement. Un travail de recherche universitaire sur la RISSM serait bienvenu et AMICAP prendra les contacts nécessaires pour établir à cet effet un échange privilégié avec une université intéressée.

Pour remplir ses missions la RISSM devra être opérationnelle, avec des décisions au plus près du terrain dans des circuits courts, réactifs et agiles, capables de faire du « sur-mesure » intégrant en temps réel les singularités des besoins et leur évolution dans le temps et dans les divers cadres d'intervention.

Au-delà des questions de structuration et de fonctionnement de la RISSM la question posée par sa création renvoie à un choix majeur en termes de Santé Publique : ***faut-il protéger l'hôpital en limitant le nombre de patients ou faut-il protéger l'accès aux soins en développant les moyens de l'hôpital pour répondre aux besoins de la population ?***

Cette question est au cœur de la définition de la politique de Santé Publique de notre Pays et doit donc être posée à temps et à contre temps pour contribuer à des débats et des prises de positions ; peut-être serait-il pertinent de questionner nos concitoyens sur leurs attentes en termes de santé et le prix qu'ils sont prêts à payer pour y parvenir ? Les débats sur la loi annuelle de financement de la sécurité sociale n'ont-ils pas justement pour objet de définir les priorités de Santé publique et les conséquences en termes d'équipement et de financement ?

### **3/ Relations avec la FEHAP**

Après les rendez vous de 2018 et 2021 déjà évoqués lors des précédentes AG nous n'avons pas eu de nouveaux échanges directs avec la FEHAP. De nombreux adhérents d'AMICAP s'interrogent sur les raisons de l'engagement soudain de la FEHAP dans une démarche de négociation d'une Convention Collective Unique avec NEXEM ; ils expriment des inquiétudes sur les répercussions de cette démarche longue et incertaine sur les établissements et services adhérents de la FEHAP.

Une nouvelle rencontre devra être organisée à l'initiative d'AMICAP en 2023 suite au départ du directeur général de la Fédération et l'arrivée de son successeur.

### **4/ Communication**

Notre ami Michel Rebillon assure la tenue du site internet de notre Amicale en assurant les mises à jour nécessaires au fur et à mesure de la tenue des événements. Il a ajouté des rubriques et procédé à une refonte en page de garde de l'historique de la naissance de l'association AMICAP.

Les documents sont accessibles avec de nombreuses photos des rencontres. L'hommage rendu à nos quatre Présidents de la FEHAP, alors magistrat de la Cour des comptes, lors de l'AG AMICAP 2022 a été mis en ligne également.

Certaines difficultés techniques nécessitent de faire appel parfois à un cabinet ; le niveau modeste de nos ressources limite cependant de tels recours. Merci Michel d'y pallier en prenant beaucoup de ton temps.

### **5/ Le développement d'AMICAP**

Au cours de ces 5 dernières années les adhésions nouvelles se sont réalisées principalement dans une sorte de démarche de cooptation. Les discussions régulières lors des CA et des AG sur cette question font apparaître un accord sur cette pratique de fait.

A toutes fins utiles il est intéressant de rappeler les dispositions statutaires en matière d'adhésion :

« Les membres actifs sont des dirigeants anciens ou actuels des organismes, établissements et services adhérents de la FEHAP. »

#### **6/ Le financement d'AMICAP**

Les ressources d'AMICAP se limitent à la participation de ses adhérents. En 2022 ces ressources modestes nous semblent correspondre à nos besoins. Une seule réserve relative aux charges qu'une refonte de notre site pourrait entraîner ! Lors de l'AG de 2022 les reliquats des contributions versées par les adhérents ont été intégrés dans les comptes à l'initiative de notre trésorier, ces produits améliorant ainsi notre situation budgétaire et comptable.

#### **7/ Le renforcement des relations avec les adhérents**

Au-delà de l'assemblée générale annuelle il serait sûrement opportun d'organiser chaque année un contact avec les adhérents lors de visioconférences ouvertes à tous ; ces réunions permettraient aux adhérents qui ne peuvent se déplacer aux AG de participer à distance à ce type de rencontre.

Lors des réunions en région du CA je propose que nous invitions les collègues à proximité comme nous l'avons fait à Saumur.

Des démarches confraternelles et amicales ont été effectuées auprès d'adhérents vivant des moments particulièrement difficiles. Le soutien de notre Amicale a été apprécié des collègues concernés ; il y a lieu d'être attentif et d'apporter notre aide et notre soutien autant que possible.

Sur cette dernière considération de soutien amical et fraternel je termine la présentation de ce rapport d'activité et vous remercie de votre patience et de votre attention

Georges Riffard

Pt AMICAP

---